

# Plan « Initiative copropriétés »

## Suivi régional

### Bureau du CRHH

25 juin 2019



# Le plan Initiative Copropriétés en Occitanie

## Historique

- **11/12/2018** : Mise en place du comité de pilotage régional (bureau du CRHH)
- **10/04/2019** : courrier du préfet de région aux collectivités concernées et aux préfets de département (adhésion des collectivités au suivi régional, organisation d'une réunion de concertation par le préfet de département)
- **31/05/2019** : délai de réponse des collectivités au préfet de région

## Objectif du suivi régional

- Accompagner les collectivités à initier dès à présent la construction dans le temps d'une stratégie opérationnelle de traitement des copropriétés en difficulté
- Priorisation des crédits
- Suivre l'avancement de la démarche, partage d'expérience

# Le plan Initiative Copropriétés en Occitanie

## 10 communes concernées :

- Aude : Carcassonne, Narbonne
- Gard : Nîmes, Vauvert
- Haute-Garonne : Toulouse
- Hérault : Montpellier, Béziers, Sète, Lunel
- Pyrénées Orientales : Perpignan

## Des sites situés sur des territoires ayant des projets déjà engagés

- Dispositifs opérationnels en cours (action coeur de ville/ORT, OPAH RU, OPAH CD...) : Carcassonne, Narbonne, Béziers, Sète, Lunel, Perpignan, Vauvert

# Le plan Initiative Copropriétés en Occitanie

**Une large adhésion au suivi régional et des sites ayant déjà initié une stratégie opérationnelle.**

## **Prochaines étapes :**

- **Comité technique local à l'initiative de la DDT(M)** réunissant les collectivités concernées et l'ensemble des partenaires locaux compétents (par ex : Anah, Anru, EPF, CDC, AL, organismes bancaires...)
- **Prochain comité de pilotage** : bureau du CRHH du 12/11/2019
  - Point d'avancement
  - Retour d'expérience